

# Passeport Mobilité – Concours (PM-C)

Pour bénéficier du tarif conventionné, le billet de transport doit être payé après réception de la décision favorable  
Aucune prise en charge ne peut être admise plus de 6 mois après la date du voyage

## Les critères de sélection

### Public

Personne **admissible à un concours**

### Nature de l'aide:

Prise en charge **totale** du coût du transport aérien, en classe économique, sans stop-over, de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence en Polynésie française jusqu'au lieu du concours

### Conditions générales:

- Concours donnant accès aux **corps de catégorie A ou B** de la fonction publique, à un **établissement d'enseignement supérieur public**, technique privé ou consulaire reconnu par les autorités compétentes, aux **écoles militaires supérieures**, aux écoles habilitées à délivrer un titre **d'ingénieur**, aux **instituts de formation en soin infirmier**.
- Lieu du concours : sur le territoire français, dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Aide valable pour un **aller-retour** ou un **aller simple**.
- Cumulable avec un passeport mobilité études mais non cumulable avec un passeport mobilité formation professionnelle

### Montant de l'aide :

Prise en charge **totale (100%)** hors frais de service

### Condition de ressources:

Calcul d'un quotient (Q) = revenu annuel du foyer / le nombre de parts

Si Q > 3.177. 924 F (26 631 €) /an = non éligible

Si Q < 3.177. 924 F (26 631 €) /an = **prise en charge totale (100%)**

## Les pièces justificatives

### Justificatifs d'identité et de situation familiale

- Copie **passport** en cours de validité
- Copie de la **carte d'assuré sociale (CPS et/ou Vitale)** en cours de validité
- Copie intégrale de l'**acte de naissance** ou **livret de famille** avec mentions à jour
- *En fonction de la situation familiale* : certificat de vie à charge de famille des enfants scolarisés, certificat de scolarité pour les enfants majeurs, jugement de divorce ou convention de séparation

### Justificatifs de résidence

- **Facture EDT récente**
- *Si celle-ci n'est pas au nom du demandeur* : attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeant ou certificat de résidence de la mairie.

### Justificatifs de revenus de l'année N-1 :

- Formulaire de **déclaration de revenus** signé
- **Relevé d'information CPS**
- *En fonction de la situation professionnelle* : bulletins de paye, attestation de la caisse de retraite, déclaration du chiffre d'affaires, attestation d'affiliation au RSPF, attestation bancaire plus-values de cession, contrats relatifs aux revenus de capitaux mobiliers, revenus locatifs (baux, reçus des loyers)

### Justificatifs formation

- Attestation **d'admissibilité au concours**
- Copie de la lettre ou du courrier électronique de **convocation aux épreuves** et/ou extrait de Publinet
- *Pour les salariés* : attestation de **non-prise en charge** du billet d'avion par l'employeur ou le service organisateur du concours